



## **FEU ARTIFICE 14 JUILLET 2021**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de l'épidémie du coronavirus, le feu d'artifice du 14 juillet 2020 n'a pu avoir lieu. Il avait été décidé par le Conseil Municipal en 2020 qu'un feu d'artifice plus important serait assuré le 14 juillet 2021.

Considérant le contexte sanitaire encore incertain et en concertation avec Monsieur AUTELLET, tireur du feu d'artifice, deux devis ont été sollicités auprès de la société EURO BENGALÉ pour une prestation minimaliste et une manifestation équivalente aux années précédentes.

La prestation pour la version « light » s'élève à 2 097.00 € TTC, celle pour la version habituelle à 2 767.00 € TTC.

Monsieur AUTELLET précise qu'il n'y a pas une grande différence au niveau de la durée de l'embrasement puisque le premier aura une durée de 9 minutes, le second de 11 minutes.

Il indique également qu'en cas d'annulation de cette manifestation pour des raisons sanitaires, cette société reprendra l'équipement.

Il évoque aussi la possibilité de tirer un feu d'artifice à un autre moment festif de l'année (clôture du marché de Noël par exemple).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la prestation la moins coûteuse. Si les conditions le permettent, un feu d'artifice d'une plus grande ampleur sera assuré en 2022.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Décision modificative Budget Primitif 2021**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu un avis de paiement d'un montant de 737.00 € relatif à la taxe d'aménagement liée à la réhabilitation de la boulangerie et de trois logements.

Il convient donc d'inscrire la somme correspondante au compte 10226 du Budget Primitif sous la forme d'une décision modificative.

Pour ce faire, il propose de procéder à un virement de la somme de 800.00 € du compte 2313 au compte 10226.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Remerciements subvention 2021**

Le Maire fait part que les deux associations suivantes ont adressé un courrier de remerciements pour l'attribution de la subvention :

- Union Nationale des Combattants du Loiret
- Ensemble et Solidaires – UNRPA.

### **Vitesse excessive – Taxis TONY**

Le Maire donne lecture du courrier de réponse adressé par la société « Taxis Tony » interpellée pour la vitesse excessive des véhicules sur le territoire communal.

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur AUTELLET revient sur son intervention lors du précédent Conseil Municipal au sujet des phénomènes de pollution de la Cléry. Il indique qu'à nouveau une pollution est encore d'actualité. Monsieur le Maire lui indique que tous les services administratifs ont été alertés et sont intervenus. Il s'agit en l'occurrence de la stagnation d'algues sur cette rivière. Les services de l'eau ont procédé à une analyse et la qualité de l'eau est conforme.

Monsieur THOMASSET s'étonne qu'aucune communication n'ait été faite au niveau des administrés concernant la mise en service de l'accès au parking du haut de la place de l'église. Monsieur le Maire lui indique que cette nouvelle organisation a été relayée par les commerçants auprès de leurs clients.

Il fait part qu'il a été questionné sur la possibilité de poser des panneaux d'indication des commerces dans le village. Monsieur AUTELLET partage cette idée. Une réflexion sera engagée par la commission voirie.

Il évoque un problème de chaleur dans les locaux commerciaux de la boulangerie rencontré lors des fêtes de Pâques. Le Maire précise qu'il appartient au commerçant de s'équiper pour éviter cet incident.

Monsieur JATTEAU fait part que des incivilités et vols ont eu lieu dernièrement dans le lotissement « Le Foulon » et demande s'il serait possible d'installer une caméra de vidéo-protection. La Maire lui indique que malheureusement d'autres hameaux ou lotissements sont la cible de personnes malveillantes et qu'il n'est pas possible d'étendre ce programme à l'ensemble du village.

Monsieur NACCACHE interroge le Maire sur la possibilité de réouverture de l'atelier des Sculpteurs en Gâtinais. Une réponse lui sera apportée en cas de modification des consignes gouvernementales au 9 juin.

Monsieur BOUHIER demande s'il y a eu des retombées économiques favorables pour les commerçants lors de l'épreuve cycliste du Tour du Loiret. Le Maire fait part qu'en raison des conditions sanitaires il n'y a pas eu le public comme cela aurait été le cas dans des circonstances normales. Cependant, les commerçants sont satisfaits de cette matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H.